

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2022

AR PRÉFECTURE (Deuxième présentation en raison du défaut de quorum du conseil municipal du 16 décembre 2022)

006-210600169-20221228-2022_10_01-AU
Reçu le 30/12/2022



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **BEUIL**
Alpes-Maritimes

Le vendredi neuf décembre deux mille vingt-deux, à 14 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 05.12.2022

Étaient présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 06 décembre 2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 09 décembre 2022, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 décembre 2022, M. François SCHULLER est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08 décembre 2022.

N°08.2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

La séance de ce conseil municipal n'a pu être validée en raison de l'absence de quorum.

Fait à Beuil,
Le 28 décembre 2022

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint

